

Vendredi 29, samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre

1, 2, 3 BOUGEZ !

1 DÉFI, 2 DISCIPLINES, 3 VILLAGES

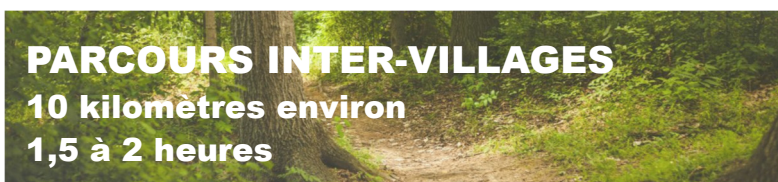


Un nouveau challenge pour bouger

Dans le cadre de l'opération **Terre de Jeux 2024**, les trois communes de **Dietwiller**, **Landsers** et **Schlierbach** se lancent un défi sportif accessible à tous. L'objectif est surtout de bouger, prendre l'air et se rencontrer. Accumulez les kilomètres, que ce soit lors d'une **promenade**, d'une **randonnée**, d'un **footing** ou d'un **trail**, pour relever ensemble ce défi ! Le village et l'école élémentaire qui auront comptabilisé le plus de kilomètres recevront un trophée qui sera remis en jeu l'année suivante.

Inauguration du Sentier de l'Amitié

Venez découvrir le nouveau sentier de l'Amitié qui permettra de relier le **chemin des Bosquets à Dietwiller**, la **rue du Freiberg à Landsers** et la **rue du Panorama à Schlierbach**. Une inauguration officielle de ce sentier par les élus des trois villages est prévue pour faire connaître au plus grand nombre le moyen de relier nos villages de manière sécurisée et sans prendre la voiture !



PARCOURS INTER-VILLAGES
10 kilomètres environ
1,5 à 2 heures

Boucle reliant les trois villages (balisage au départ des Mairies)

4 circuits balisés



Du vendredi 29/09/2023 à 13 h00 : C'est parti !

Les parcours sont accessibles à toutes et tous, commencez où vous voulez, notez vos kilomètres parcourus.

Jusqu'au Dimanche 01/10/2023 à 13h00 :

Accumulez les kilomètres, remplissez et déposez le talon de participation dans les boîtes aux lettres des Mairies.

Dimanche 01/10/2023 :

14h00 : Inauguration du sentier de l'Amitié rue du Panorama à Schlierbach.

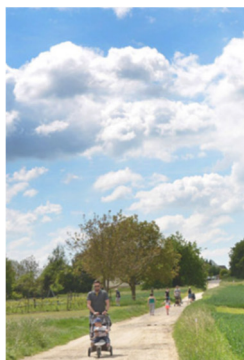
15h30 : Cérémonie de remise des Trophées à la Salle des Fêtes de Dietwiller. Buvette & petite restauration.



Circuit « Astronomie »
3,0 km



Circuit « Patrimoine »
2,7 km



Circuit « Nature »
3,7 km

TIRAGE AU SORT : nombreux lots à gagner !



Qui remportera le trophée du plus grand nombre de kilomètres parcourus ?

DIETWILLER, LANDSER ou SCHLIERBACH ?

Faites partie de l'aventure !

1 bulletin par personne, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie de Dietwiller / Landsers / Schlierbach avant le 01/10/2023 à 13h00.

Enfant (<12 ans - Challenge des écoles) Adulte

Village : DIETWILLER LANDERS SCHLIERBACH

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

DISTANCE PARCOURUE :

km



RÈGLEMENT ET PARCOURS

1, 2, 3 BOUGEZ !

1° - Le défi est ouvert à toutes et tous. Il débute le vendredi 29 septembre 2023 à 13h00 et s'achève le dimanche 1er octobre 2023 à 13h00.

2° - Un seul bulletin par participant, à déposer dans les boîtes aux lettres des Mairies de chaque village avant le dimanche 1er Octobre à 13h00. D'autres bulletins de participation sont disponibles en Mairie.

Chaque participant n'est pas limité à un seul circuit, il ou elle peut faire les quatre circuits, ou faire le même circuit plusieurs fois. Le balisage des circuits indique les distances entre différents points de passage pour faciliter le décompte de la distance cumulée à indiquer sur votre bulletin de participation.

Pour les kilomètres notés, nous comptons sur la bonne foi de chacun :-)

3° - Deux catégories de participants :

- Les enfants jusqu'à 11 ans inclus concourent pour le trophée des écoles élémentaires,
- Les enfants de 12 ans et plus, les adultes, concourent pour le trophée des villages.

Merci de bien préciser sur le bulletin de participation dans quelle catégorie vous souhaitez participer.

4° - Nous vous rappelons que vous devez respecter les règles de sécurité primaires et le code de la route. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité. Les enfants doivent participer sous la responsabilité et le contrôle d'un adulte. Pour la tranquillité de tous, les chiens doivent être tenus en laisse.

5° - La remise des trophées aura lieu le dimanche 1er octobre 2023 à 15h30 à la Salle des Fêtes de DIETWILLER. Le village qui aura comptabilisé le plus de kilomètres se verra remettre le trophée pour une durée d'un an. Idem pour l'école élémentaire victorieuse. Il sera remis en jeu l'année suivante.

6° - A l'issue de la remise des prix, un tirage au sort sur le principe d'une tombola sera effectué sur la base des bulletins de participation déposés dans les boîtes aux lettres des Mairies. Les lots seront remis aux participants présents dans la salle lors du tirage au sort.

